

Benjamin Demassieux est agrégé de Lettres classiques et a soutenue en juin 2026 une thèse de doctorat à l'université de Lille en langues et littératures antiques sur la *Poétique du rapt dans la poésie gréco-latine tardive (IVe-VIe siècles)* sous la direction d'Anne-Isabelle Touboulic-Bouton.

Son commentaire sur l'*Oratio Poetae Lucani Morientis* de Francis Sinclair Porter (1907) a été distingué par l'Antigone Prize for Classical Philology qui lui a accordé un prix extraordinaire du jury en 2026.

PROSERPINE, UNE FIGURE POUR PENSER LE RAPT, ENTRE ANTIQUITÉ TARDIVE ET MODERNITÉ

Que signifie « enlever » une déesse, et qui en répond ? Comment se tisse le rapt dans la littérature ? À partir de mes travaux sur la poétique du rapt dans la poésie gréco-latine tardive (IVe-VIe siècles), je présenterai le *De raptu Proserpinae* de Claudien et ses réceptions, où l'enlèvement de Proserpine par Pluton se joue autant dans le droit que dans le mythe. Le terme *raptus* y renvoie à un crime défini par la législation tardo-antique, et Cérès y apparaît moins comme une endeuillée que comme une mère qui réclame justice. Je montrerai comment Claudien fait de ce crime une matière poétique : caractérisation presque psychologique des protagonistes, digressions et ellipses qui retardent l'événement, jeu des fleurs, assemblée des dieux.

Je suivrai ensuite la fortune de cette lecture « judiciaire » du mythe à travers deux textes méconnus qui prolongent Claudien. Le premier est *L'Enlèvement de Proserpine en vers* (BnF, ms. fr. 25424), poème anonyme en moyen français d'environ trois mille octosyllabes, la plus ancienne mise en français de Claudien que je connaisse. J'y lis, là encore, un rapt au sens technique du droit médiéval : le prologue évoque un auteur ayant « souffert le rapt de sa fille unique », et le poème liminaire latin est une invocation à la justice contre Pluton. Le poème s'achève sur une moralisation chrétienne où Proserpine devient la créature humaine et Pluton le diable. Le second est la *Ceres Legifera* (1619) d'Étienne de Clavière, avocat au Parlement de Paris, seul *supplementum* connu au poème de Claudien, accompagné de ses propres annotations. Son vers clé, *nupta magis quam rapta fuit*, engage la distinction entre rapt de violence et rapt de séduction, débattue dans le droit français depuis l'ordonnance de Blois (1579). Cérès y devient la déesse « législatrice » du titre.

On verra ainsi comment un même mythe sert, de l'Antiquité tardive au XVIIe siècle (et jusqu'à nos jours), à penser le consentement, l'autorité paternelle et la loi. La séance sera aussi l'occasion d'évoquer mon parcours et mes projets de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

CLAUDIEN, *Œuvres*, t. I, *Le Rapt de Proserpine*, texte établi et traduit par J.-L. Charlet, Paris, Les Belles Lettres (CUF), 2002.

CLAUDIEN, *De raptu Proserpinae*, a cura di M. Onorato, Naples, Loffredo (Studi Latini), 2008.

GRUZELIER, C., *Claudian. De raptu Proserpinae. Édition, traduction et commentaire*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

L'Enlèvement de Proserpine en vers, Paris, BnF, ms. Français 25424 (Gallica, btv1b9007522s).

CLAVIÈRE, É. de, *Ceres Legifera. Opus heroici generis et quod nobile poema Claudiani de Raptu aliqua subsequi videatur. Annotationibus perpetuis cuique periodo subjectis*, Paris, Edmond Martin, 1619 (BnF, YC-1312, disponible sur Gallica).

FULGENCE, *Mythologies*, traduit, présenté et annoté par É. Wolff et P. Dain, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

Claudien, Proserpine et le rapt

DEMASSIEUX, B., *La poétique du rapt dans la poésie tardo-antique gréco-latine (IVe-VIe siècles)*, thèse de doctorat, Université de Lille, soutenue le 11 juin 2026.

CAMERON, A., *Claudian. Poetry and Propaganda at the Court of Honorius*, Oxford, Clarendon Press, 1970.

CHARLET, J.-L., « Claudien poète épique dans le *De raptu Proserpinae* », *Vita Latina*, 156, 1999, p. 42-49.

CULLHED, S. S., « Proserpina in pieces », *Ramus*, 48/1, 2019, p. 82-94.

JONES, B. F., « The poetics of legalism: Ovid and Claudian on the rape of Proserpina », *Arethusa*, 52/1, 2019, p. 71-104.

Droit et histoire du rapt

BODIOU, L. et BRIAND, M., « Rapt, viol et mariage dans l'Antiquité gréco-romaine : l'exemple de Déméter et Korè », *Dialogue*, 208, 2015, p. 17-32.

JOYE, S., *La femme ravie. Le mariage par rapt dans les sociétés occidentales du haut Moyen Âge (VIe-Xe siècle)*, Turnhout, Brepols, 2006.

PAPAKONSTANTINOU, N., « Le *raptus* saisi par le droit. Enseigner un crime dans les écoles de rhétorique à Rome (Ier-IIe siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 52, 2020, p. 21-41.

PAPAKONSTANTINOU, N., *L'émergence du* crimen raptus *à Rome. Le système du Pseudo-Quintilien entre rhétorique judiciaire et* ius, Berlin / Boston, De Gruyter, 2025.

La Proserpine médiévale

PIAGET, A., « L'enlèvement de Proserpine, poème français du XVe siècle », dans *Mélanges offerts à M. Max Niedermann*, Neuchâtel, Secrétariat de l'Université (Recueil de travaux, 22), 1944, p. 137-146.

DEMASSIEUX, B., *L'Enlèvement de Proserpine en vers (BnF, ms. fr. 25424)*, transcription, traduction et commentaire, inédit.

Clavière, le *supplementum* et la réception de Claudien

SCHAFFENRATH, F., « Ein Supplement zu Claudians De raptu Proserpinae: Die Ceres legifera des Etienne de Clavière » , in: Korenjak, Martin / Zuenelli, Simon (ed.): *Supplemente antiker Literatur*, Freiburg 2016 (Paradeigmata, 29), 59–77.

BURMAN, P. (le Jeune), éd., *Claudii Claudiani Opera quae exstant omnia, cum notis integris Martini Antonii Delrii, Stephani Claverii et Thomae Dempsteri*, Amsterdam, 1760.

PUTNAM, M. C. J. et HANKINS, J. (éd.), Maffeo Vegio, *Short Epics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press (I Tatti Renaissance Library), 2004.

CUNY, D. et PERROT, A. (dir.), *Suites d'Homère de l'Antiquité à la Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2025.

PÉDEFLOUS, O., « La lecture de Claudien dans les collèges au XVI^{e} siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 69/1, 2007, p. 55-82.